



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement de la route de Champ Eriscal dessus sur la Commune de Foncouverte la Toussuire

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Foncouverte la Toussuire

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bernard COVAREL - maire

RCS / SIRET

2 1 7 3 0 1 1 6 7 0 0 0 1 1

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructure routière - Construction de routes classées dans le domaine public routier [...] des communes.	Le projet concerne l'aménagement de la route de Champ Eriscal Dessus, sur la commune de Fontcouverte la Toussuire. Le linéaire de route à aménager est d'environ 750 m, à double sens de circulation, avec élargissement et création d'une aire de retournement en bout de route. Cette route aura une largeur moyenne de 6m.
41. Aires de stationnement ouvertes au public	Le projet intègre également la création d'un parking de 81 places, dont 2 places PMR à l'entrée de la route de Champ Eriscal Dessus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'élargissement de la route de Champ Eriscal Dessus, avec création d'une raquette/aire de retournement à la fin du tracé. Ces travaux ont comme vocation une amélioration de la desserte des logements situés en bordure de route, dont la précarité de l'ouvrage routier actuel limite l'accès.

Le tracé reprend celui existant, et conduit à l'élargissement de la route qui passera de 4m à 6m de large en moyenne, sur environ 750m de long.

L'enrobé actuel sera supprimé, et le tout venant présent conservé. En fonctionnement, la route créée (hors talus) occupera une surface de 3950 m², contre 1540 m² actuels, soit 2410 m² supplémentaires à imperméabiliser par rapport à l'existant.

Un parking de 81 places, dont 2 places pour personnes à mobilité réduite, sera également mis en place à l'entrée, côté droite, de la route. Ce parking fera près de 2700 m², et sera localisé sur la parcelle A-320.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'améliorer la qualité de la desserte actuelle au niveau des nouveaux logements situés en bordure de la route de Champ Eriscal Dessus.

La route existante reste en effet limitée en terme de largeur (croisement difficile) et a été fortement détériorée suite à des travaux de réseaux localisés à proximité (présence de nids de poule). En période hivernale et du fait de l'enneigement général, la largeur de route s'élève à 3/3,5 m, ce qui limite fortement la circulation sur ce tronçon.

L'objectif est d'assurer un ouvrage routier de qualité et praticable pour un double sens de circulation afin d'accéder aux logements nouvellement construits à l'aval de la route.

Le parking permettra également d'offrir un espace de stationnement supplémentaire en pleine saison touristique hivernale notamment.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux a été estimée à une durée d'environ 3 mois pour la création de la route.

Les travaux sont découpés en 2 tranches de travaux :

- Tranche ferme correspondant aux 450 derniers mètres, comprenant l'aire de retournement
- Tranche optionnelle correspondant aux 300 premiers mètres faisant la jonction avec la "route de l'Eriscal".

Un premier décapage de la route, pour supprimer l'enrobé existant, sera opéré par demi-portion de route. Le tout venant existant sera conservé pour l'ouvrage futur. Les talus seront repris pour permettre l'élargissement de la route.

Le volume de tout venant à mettre en place ensuite a été estimé à environ 1685 m³, comprenant la part des fines. Une fois tassés, la couche d'enrobé sera mise en place.

Les talus seront revégétalisés à la fin des travaux.

Afin de garantir un accès aux logements présents à proximité, un système de feu alternatif sera mis en place afin de garantir une circulation sur une des deux voies.

La création du parking sera opérée par une phase de terrassement spécifique, puis du goudronnage de l'ouvrage. Le temps estimé pour faire cet ouvrage peut être évalué à 3 mois également, qui seront menés conjointement à la création de la route.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La route créée permettra d'accéder aux logements à proximité. La circulation en double sens sera permise par la largeur nouvelle de l'ouvrage routier.

Le parking créé offrira une zone de stationnement supplémentaire pour accueillir les touristes au meilleur de la saison.

Pour rappel, les logements d'ordre secondaire concernés par ces aménagements sont principalement occupés en période hivernale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune rubrique de l'art. R214-1 ciblée (surface imperméabilisée d'environ 0,5 ha, inférieure au seuil de 1 ha de la rubrique 2.1.5.0.)

Aucun défrichement prévu

Le projet fait l'objet d'une DUP dont l'emprise est visible en annexes.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Largeur moyenne de la route actuelle	4m
Largeur moyenne de la route future	6 m
Longueur de la route	750 m
Surface d'enrobée future	3950 m ²
Volume de matériaux (tout venant) à importer	Environ 1685 m ³
Parking	81 places dont 2 PMR, réalisées sur une assiette de près de 2700m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Fontcouverte-la-Toussuire
Lieu-dit "Champ l'Eriscal"
Route de Champ Eriscal Dessus

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6° 15' 40" 26 Lat. 45° 15' 32" 92

Point d'arrivée :

Long. 6° 15' 14" 46 Lat. 45° 15' 30" 15

Communes traversées :

Foncouverte-la-Toussuire

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Il s'agit de l'aménagement de la route de Champ Eriscal Dessus qui a été réalisée pour assurer l'accès à la retenue collinaire de la Toussuire qui a fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement (daté de novembre 2005).

Les travaux ont été réalisés en 2011.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 20m en aval de la ZNIEFF de type I "Tourbières et prairies de la Toussuire" (820031976) et au sein de la ZNIEFF de type II "Massif des grandes rouses" (820000393).
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A plus de 10 km de l'APPB "Marais du col de la Valette"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A plus de 10 km du Parc National des Ecrins
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein du plan de prévention du bruit des routes départementales de Savoie
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à quelques mètres en aval de la zone humide départementale "Les Ravières" (73CPNS7219)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune couverte par un PPRn PPR approuvé le 22/07/2002
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet se trouvant à environ 320m en aval du captage AEP "Verdette amont".
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet se trouvant à plus de 3.5km du site inscrit "Abords des Cols du Glandon et de la Croix de Fer".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche à plus de 9km "Perron des encombres" (FR8201782)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé le plus proche à plus de 3 km ("Massif de l'Etendars et col du Glandon")

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au droit d'une route existante. Le milieu concerné est déjà imperméabilisé et remanié. Le cheminement existant reste toutefois entouré de pâturages ainsi que de zones un peu plus humides (type bas-marais) sur la partie aval. Lors des travaux, les espèces faunistiques environnantes pourront être perturbées par la présence des engins, perturbations qui restent toutefois limitées à la durée des travaux (3 mois au total). Le projet ne prévoit pas la destruction d'habitat naturel, les emprises de la route future se trouvent au droit de la route et du talus Nord actuels et celles du parking sur une zone déjà remaniée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à plus de 9km du site Natura 2000 le plus proche "Perron des encombres" (FR8201782), il n'aura aucune incidence sur ce site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise de la route à créer se trouve au droit d'un secteur déjà urbanisé, avec une route existante. Ce secteur n'offre donc aucun intérêt écologique particulier. Les seuls contraintes occasionnées par le projet sont la perturbations générées en phase chantier (présence d'engins, bruits et vibrations) et les gênes liées au passage des véhicules se rendant aux logements existants aux abords de la route. S'agissant de résidences secondaires, le passage restera très limité (travaux réalisés hors saison de fréquentation).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises de la route à créer se trouvent au droit de la route actuelle, sur le talus existant au Nord et sur une zone déjà remaniée. Le milieu présent n'est donc pas naturel et offre très peu d'intérêts écologiques.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au droit d'une zone concernée par les "déformations liées aux mouvements du sols" (zone 2.04)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic généré en phase travaux sera lié à la présence des engins sur site. La phase travaux est estimé à une durée de 3 mois pour l'ensemble des aménagements. En fonctionnement, le trafic futur sera le même qu'en l'état : il s'agira d'un trafic saisonnier hivernal. La route sera essentiellement utilisée pour rejoindre les logements secondaires construits récemment aux abords de la route.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux sera une source de bruit (phase de compactage, utilisation des engins). Cette nuisance concerne une période d'environ 3 mois.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux, notamment lors de la pose de l'enrobé, sera source de nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations seront générées en phase travaux pour le compactage des couches de tout venant et d'assise.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux sera source de rejets dans l'atmosphère du fait de la présence d'engins de chantier. La pose de la couche d'enrobé sera également une source de rejets atmosphériques.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet va nécessiter l'importation de matériaux (1685 m3 de matériaux tout venant).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de route se situe au droit d'une route existante et de zones déjà remaniées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'utilisation du sol (transport routier) restera inchangée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Des avis (tacites) de l'autorité environnementale sur 2 projets soumis à évaluation environnementale sont à signaler au cours des 3 dernières années :

- Construction du télésiège des deux Croix (dossier n°2018-ARA-AP-00727)
- Demande de permis de construire pour un télésiège à enrouleurs construction en parallèle du télésiège Chamois (dossier n°2019-ARA-AP-00789).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre du contexte actuel, déjà anthropisé et imperméabilisé, le projet impacte peu l'environnement : aucune destruction d'habitat naturel n'est prévue car le projet est implanté au droit d'une route ainsi que des talus existants et d'une zone déjà remaniée.

Le projet passe à proximité d'une zone humide départementale (Les Ravières) mais cette dernière, située en amont des travaux, est suffisamment éloignée et sera mise en défens via une délimitation visuelle (grillage) afin d'éviter de l'impacter.

Le stockage des engins sera opéré sur une surface étanche à proximité du site, et hors zone humide. Les engins seront entretenus et répondront aux normes environnementales. Afin d'éviter l'implantation d'espèces végétales invasives sur site, les engins seront nettoyés et propres à leur arrivée sur site.

Du fait des logements existants en bordure de route, la route sera maintenue en usage en journée : un système de feux intermittents pourra être mis en place afin de garantir l'accès aux sites.

Après travaux, les nouveaux talus et abords de stationnements seront revégétalisés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pour rappel, les aménagements concernent les abords d'une route existante. Les secteurs d'élargissement de l'ouvrage routier reprennent les talus existants de part et d'autre de la route actuelle. Le milieu concerné est donc principalement anthropisé et ne présente pas d'enjeux environnementaux. Sur ces secteurs, la terre y est déjà fortement tassée et essentiellement à nue.

Le projet prévoit des mesures "ERC" afin d'éviter d'impacter davantage l'environnement. Les engins seront entretenus et nettoyés afin d'éviter l'implantation d'espèces végétales invasives, ils seront également stockés sur une zone étanche afin de ne pas porter atteintes au sol et sous-sol du site. Les zones humides présentes seront délimitées et évitées par une mise en défens. Du fait d'un contexte environnemental peu intéressant et des mesures ERC prévues, le projet d'élargissement de la route de Champ Eriscal Dessus et de réalisation d'un parking ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes au formulaire d'examen au cas par cas

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Fontcouverte La Toussuire

le, 22/09/2020

Signature



Le Maire
[Signature]
Bernard COVAREL